



SNCD - INFO



BULLETIN D'INFORMATION DES ADHERENTS

N° 2018 / 19 BIS – 24 OCTOBRE 2018

CAPC		
SOMMAIRE	Compte rendu de la CAPC n°3 du 18 octobre 2018 - Postes offerts par enquête aux IR2/IR3	7 PAGES

L'ESSENTIEL DU BI

⇒ Examen des postes offerts en enquête aux IR2/IR3 sans promotion : un nombre de candidatures limité et un manque d'attractivité confirmé malgré la diversité des postes en compétition.

⇒ Examen de deux demandes de télétravail refusées à la DNRED.

La CAPC n°3 a siégé le jeudi 18 octobre 2018 sous la présidence de Mme DEBAUX, sous directrice RH, assistée par M. DECANter, chef du bureau RH3 et de leurs collaborateurs.

L'USD FO, qui détient 2 sièges sur 4 dans cette configuration, était représentée par Françoise PETIT (DI Bretagne Pays de la Loire) et Pascal TSCHAEN (DR Mulhouse) pour les IR2, Marie Christine BRUN (DR Roissy) et Amandine SERRA (DI Hauts de France) pour les IR3, Patricia MILLIEN (DI Hauts de France) et Catherine BONIGEN (DR Mulhouse) pour les IR1.

Les autres organisations syndicales représentées dans cette formation sont Solidaires Douanes (1 siège en IR2) et la CFDT (1 siège en IR3).

Calendrier : Les postes de chefs de services offerts aux IR2/IR3, sans changement de grade, font l'objet de trois CAPC par an, deux au premier semestre et une au second semestre. Il s'agissait de la dernière CAPC de ce type pour l'année 2018.

ELEMENTS STATISTIQUES RELATIFS A L'ENQUETE

- 27 postes offerts à l'enquête : 9 postes de chef d'un bureau de douane, 5 postes d'adjoint au chef d'un bureau de douane, 2 postes d'adjoint à un chef divisionnaire, 1 poste de chef de pôle dans une RR outre mer, 4 postes de responsable d'un service à compétence nationale (2 à la DNRED, 1 à la DNRFP et 1 au SNDJ), 1 poste de secrétaire général dans une DRGC, 1 poste d'adjoint au chef de PLI dans une DI, 2 postes de chef de service encadrant une grande unité, 1 poste de chef de service Viti CI, 1 poste d'adjoint au chef du SCEP à Roissy.
- 10 postes à profil pour lesquels une fiche de poste détaillée accompagnait l'enquête, précisant en outre les coordonnées de la personne à contacter obligatoirement par les candidats.
- 29 candidatures ont été examinées dont 11 candidatures d'IR2 et 18 candidatures d'IR3.

A l'issue de la CAPC :

- 8 IR2 et 7 IR3 ont été retenus comme chefs de service.
- 12 postes restent cependant non pourvus à l'issue de la CAPC : absence totale de candidatures pour certains postes, candidature non retenue par l'administration en raison d'un profil considéré comme inadéquat par l'administration, candidatures multiples d'une même personne retenue sur un de ses choix, conditions statutaires non remplies au regard des règles de la limite d'âge par un candidat occupant un poste en opérations commerciales et qui postulait pour un poste en surveillance.

Ces postes vacants seront, soit, de nouveau offerts aux IR2/IR3 par enquête, soit, pour certains, proposés au prochain TA d'accès au grade d'IR3 (CAPC prévue le 13 décembre).

COMMENTAIRES DE L'USD-FO

⇒ Les postes dont l'attribution a été examinée lors de cette CAPC ont fait l'objet d'une enquête initiale (30 août) complétée par deux additifs (27 septembre et 2 octobre). A noter que certains postes libérés par leurs titulaires promus IR1 lors de la CAPC du 18 septembre dernier ont été ajoutés à l'enquête fin septembre, d'où un délai de réflexion court pour d'éventuels candidats, en dépit d'un report de la date de clôture des inscriptions au 9 octobre.

⇒ Un nombre important de postes à profil (10), en particulier outre mer et dans les services à compétence nationale.

EXAMEN DES CANDIDATURES

Les candidatures font l'objet d'avis hiérarchiques de la direction d'appartenance , et, pour les postes à profil, d'une fiche d'entretien établie par la personne de la direction d'accueil à contacter obligatoirement et dont les coordonnées sont reprises sur la fiche de poste.

Cette fiche d'entretien a été mise en place par l'administration pour donner un éclairage sur l'adéquation de la candidature au poste sollicité et constitue un document de travail mis à la disposition des élus en CAPC.

La plupart des choix proposés par l'administration ont emporté l'adhésion des élus de l'USD FO, dès lors qu'ils tenaient compte d'un critère d'ancienneté et de qualité du dossier des candidats.

Des appréciations divergentes entre l'administration et les élus ont porté sur l'analyse des capacités des candidats à occuper tel ou tel poste à profil, analyse basée principalement pour les représentants de l'administration sur les fiches d'entretien.

Nous avons déjà fait remarquer qu'au fil des CAPC le critère des capacités managériales apparaissait comme essentiel pour les fonctions de chef de service. S'y ajoute également, de la part de l'administration celui de l'adaptation au contexte , notamment ultra marin.

Les interventions des élus de l'USD FO ont visé à démontrer que le parcours professionnel de certains candidats, à défaut d'un profil entrant parfaitement dans les cases d'une fiche de poste, pouvait être un atout pour relever de nouveaux défis et s'adapter à un changement d'orientation souhaité.

Si nous mesurons et cautionnons tout l'intérêt qui s'attache à valoriser l'expertise déjà démontrée et les compétences avérées, il nous paraît également nécessaire de permettre à certains cadres qui en expriment la volonté et la motivation de diversifier leurs fonctions en recherchant notamment des responsabilités dans des domaines nouveaux y compris dans des contextes difficiles.

COMMENTAIRES DE L'USD-FO

Les élus de l'USD-FO veillent à la cohérence des choix réalisés en fonction de l'ensemble des informations mises à leur disposition (fiches d'entretien, CREP, avis hiérarchiques sur les candidatures), dans le respect de la qualité des dossiers des candidats et des règles de gestion appliquées en CAPC.

Il ne serait pas acceptable que les fiches d'entretien se substituent au rôle de la CAPC.

ATTENTION ATTIREE

Dans ces CAPC, les postes offerts sont attribués majoritairement aux IR2, et aux IR3 en l'absence de candidature d'IR2 ou lorsqu'un autre choix préférentiel est donné à un IR2.

Pour autant, il est important d'avoir conscience du fait qu'un IR3 nommé chef de service par enquête accèdera ensuite plus rapidement au grade d'IR2 par tableau d'avancement, puisque sont nommés IR2 prioritairement les IR3 chefs de service.

Cette règle a d'autant plus d'acuité dans un contexte de baisse drastique des taux de promotion, en particulier pour le grade d'IR2, comme cela a pu être constaté à l'issue de la CAPC du 18 septembre dernier où seulement 66 promotions au grade d'IR2 ont été prononcées au titre de l'année 2018 (Cf. BI n°2018-16 accessible sur le site du SNCD-FO).

EXAMEN DE DEUX DEMANDES DE TELETRAVAIL

Deux demandes de télétravail sollicitées par des IR2 enquêteurs à la DED ont été soumises à l'examen de la CAPC, ainsi appelée à se prononcer en instance d'appel d'une décision de refus prise au niveau de la DNRED.

Le refus s'abritait en particulier derrière la crainte d'une perte de confidentialité des dossiers susceptibles d'être traités en télétravail, et la volonté de privilégier un collectif de travail en présentiel afin de permettre notamment une transmission des connaissances et des méthodes au sein des équipes (acculturation).

Les formulations étayant ces décisions de refus tout autant que les termes des recours présentés par les demandeurs ont donné l'impression que chacun se cristallisait sur une position de principe.

A l'issue des débats, la sous directrice a décidé de renvoyer les demandes pour un complément d'analyse et la recherche d'une solution intermédiaire basée sur un meilleur dialogue.

COMMENTAIRES DE L'USD-FO

A la lumière des situations de télétravail déjà mises en place dans divers services douaniers depuis l'entrée en vigueur de l'instruction cadre régissant ce dispositif, il apparaît que l'administration doit faire face à une augmentation des demandes dans tous les services, pour des motivations diverses, souvent liées à un souhait de limiter la pénibilité des trajets domicile-travail.

Des garanties techniques, indispensables, existent pour garantir la confidentialité des dossiers. L'organisation des services va nécessairement devoir s'adapter à cette nouvelle réalité incontournable et encadrée par des obligations à respecter de part et d'autre.

VOUS SOUHAITEZ CONNAÎTRE LE NOM DE VOTRE REPRÉSENTANT USD-FO ?

Les noms sont accessibles sur le site du SNCD : sncd.info dans la rubrique "Organisation interne" , ou dans la Voix des Cadres que vous recevez chaque trimestre.

Pour toute question relative aux CAPC, n'hésitez pas à les contacter plusieurs jours avant la date de la CAPC afin de garantir un meilleur suivi de votre situation par les élus.

COTISATIONS 2018

Je sais que vous êtes attachés à un bon fonctionnement du SNCD-FO, seule organisation représentative à défendre spécifiquement les intérêts des agents de catégorie A de la DGDDI. Notre bon fonctionnement repose sur le versement par les adhérents le plus tôt possible dans l'année des cotisations 2018.

Salvatore LUNESU, président du SNCD-FO

Le chèque est à libeller à l'ordre du : SNCD FO

Je rappelle que les adhérents bénéficient d'un crédit d'impôt égal aux 2/3 de la cotisation versée.

EXEMPLE : UNE COTISATION DE 183 € REVIENT APRES CREDIT D'IMPOT A 61 €

	Gratuit	Après crédit d'impôt			
- Inspecteurs-élèves	Gratuit		- DSD 2 des 1er et 2e échelons	195 €	65 €
- Inspecteurs du 1er au 2e échelon	99 €	33 €	- IR 1 du 1er au 3e échelon - IP 1 du 1er au 3e échelon - DSD 2 des 3e et 4e échelons	204 €	68 €
- Inspecteurs des 3e et 4e échelons	108 €	36 €	- DSD 2 des 5e et 6e échelons - CSC 2F - CSC 1F	213 €	71 €
- Inspecteurs des 5e et 6e échelons	123 €	41 €	- DSD 1 tous échelons - CSC2 - CSC1	225 €	75 €
- Inspecteurs des 7e et 8e échelons	147 €	49 €	- DPSD - Administrateur des douanes - Administrateur civil	231 €	77 €
- Inspecteurs du 9e au 11e échelon	168 €	56 €	- Administrateur supérieur des douanes - Administrateur civil HC	243 €	81 €
- IP2 des 1er et 2e échelons					
- IR3 du 1er au 3e échelon	183 €	61 €	- Administrateur général des douanes	249 €	83 €
- IP2 des 3e et 4e échelons					
- IR2 du 1er au 3e échelon	195 €	65 €	- Retraité	63 €	21 €
- IP2 du 5e au 7e échelon					

✂-----

BULLETIN D'ADHÉSION

Rayer la ou les mentions inutiles :

« nouvel adhérent », « renouvellement d'adhésion », « changement de situation »

Tableau à servir impérativement en cas de :

Première adhésion ou de changement de situation administrative ou familiale.

A RETOURNER AU : SNCD-FO (chèque libellé à l'ordre du SNCD-FO)

46, rue des Petites Écuries – 75010 PARIS

NOM

Prénom

Date et lieu de naissance

Grade, échelon et fonctions

Adresse administrative :

Téléphone :

mél :

Coordonnées personnelles (facultatif) :

Je souhaite adhérer au prélèvement mensuel (sur 12 mois) : trimestriel annuel : **DEMANDER LE FORMULAIRE**